

Règlement

► 1^{ère} phase : Concours « Dis-Moi Dix Mots »

L'édition 2012 sera placée sous le signe de Jean-Jacques Rousseau dont nous célébrerons le tricentenaire de la naissance : les dix mots, adoptés d'un commun accord entre la Belgique, la France, le Québec, la Suisse et l'Organisation internationale de la Francophonie, ont été puisés dans son œuvre.

La liste des dix mots : **âme, autrement, caractère, chez, confier, histoire, naturel, penchant, songe, transports.**

- **Article 1** : Ce concours s'adresse à tous les publics collégiens, lycéens et universitaires résidents en Tunisie ;
- **Article 2** : Les candidats devront rédiger un texte libre **utilisant l'ensemble des dix mots** de la liste ci-dessus ;
- **Article 3** : Chaque candidat n'adressera qu'un texte ; ce texte n'aura pas fait l'objet auparavant d'une publication ou n'aura pas été primé par un autre jury ;
- **Article 4** : Toutes les formes de texte seront acceptées (nouvelle, poésie, etc.) ;
- **Article 5** : Les candidats seront divisés en trois catégories : 1^{ère} catégorie : collégiens ; 2^{ème} catégorie : lycéens ; 3^{ème} catégorie : étudiants ;
- **Article 6** : Le nombre maximal de mots pour chaque texte sera le suivant : élèves des collèges : 400 mots ; élèves des lycées : 500 mots ; étudiants : 600 mots ;
- **Article 7** : Les candidats écriront leur texte sur les formulaires prévus à ce effet. Ils devront respecter la mise en page suivante : les textes devront être rédigés en Times New Roman ; police : 14 ; interlignes : 1,5 ; paragraphe : justifié ;
- **Article 8** : Les candidats mentionneront leur nom, leur adresse, leur date de naissance, leur nationalité, leur établissement scolaire ou universitaire et leur catégorie (collège, lycée ou université). Ils préciseront en objet de leur courriel « Concours Dix Mots » ;
- **Article 9** : Les textes non conformes au règlement ou non originaux seront refusés ;
- **Article 10** : Un jury désignera 10 lauréats par catégorie (soit 30 lauréats au total). Le jury se prononcera au regard des critères suivants : qualité de l'histoire, qualité rédactionnelle, originalité de la forme ;
- **Article 11** : Les lauréats mineurs devront être accompagnés par un responsable légal lors de la finale à Tunis ; les lauréats et leur accompagnateur bénéficieront d'une indemnité pour se rendre à Tunis.

► 2^{ème} phase : Concours « Les Dix Mots de la Révolution tunisienne »

- **Article 1** : Ce concours s'adresse à tous les lauréats de la 1^{ère} phase ;
- **Article 2** : Les candidats devront rédiger un texte libre **utilisant l'ensemble des dix mots** qui seront proposés le jour du concours ;
- **Article 3** : Toutes les formes de texte seront acceptées (nouvelle, poésie, etc.) ;
- **Article 4** : Les candidats seront divisés en trois catégories : collégiens, lycéens, étudiants ;
- **Article 5** : Les textes ne devront pas excéder deux pages (format A4) ;
- **Article 6** : Les candidats auront 3h00 maximum pour rédiger leur texte ;
- **Article 7** : Un jury de personnalités tunisiennes et des pays francophones désigneront

- plusieurs lauréats par catégorie. Le jury se prononcera au regard des critères suivants :
qualité de l'histoire, qualité rédactionnelle, originalité de la forme ;
- **Article 8** : Les lauréats de chaque catégorie se verront décerner les prix suivants :
Séjours en Belgique ou en France, équipement multimédia, livres...
Pour tous les participants à la finale : de nombreux cadeaux seront offerts par les ambassades des pays francophones.